

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
En N° 30
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ANGLETERRE. — Londres, le 23 mai.

On écrit de Cambridge, le 19 mai : Une réunion politique a eu lieu aujourd'hui pour voter une adresse de félicitation à la reine. Au moment où une adresse était proposée par l'alderman Grefton, une scène des plus violentes eut lieu. Il y avait une majorité considérable en faveur de l'adresse, mais il parait que toute la portion tory de l'université avait reçu le mot d'ordre dans cette circonstance.

À peine l'assemblée fut-elle ouverte qu'un bruit effroyable se fit entendre aux portes et aux fenêtres de la salle partant d'instruments dont les perturbateurs s'étaient munis dans ce but ; ils prirent possession de l'Hôtel-de-Ville, et malgré les efforts des sergens de ville et de 24 hommes de la police, la salle devint en un instant une véritable arène de gladiateurs ; quelques-uns des plus jeunes étudiants brisèrent les panneaux des portes, escaladèrent les croisées, passèrent à travers les vitres et entrèrent dans la salle blessés et meurtris. A ce moment, il s'engagea une bataille en règle pour s'emparer des hustings, bataille qui dura plus de deux heures et dans laquelle plusieurs individus de part et d'autre furent très-maltraités. A la fin, le lord maire parvint avec beaucoup de difficulté à lire le Riot-act ; mais les étudiants et la foule qui les suivait ne se dispersèrent qu'à la nuit. Au moment où je vous écris cette lettre (neuf heures et demie du soir) il y a encore plus de 5000 individus réunis sur la place du marché.

Les nouvelles reçues des Indes orientales vont jusqu'à la date du 26 mars. Le Bombay Times contient ce qui suit : « On annonce que Kamram a livré Hérat aux Anglais sous la condition qu'on lui paierait une pension considérable. Quatre Anglais se sont, dit-on, emparés de l'administration. Le lieutenant Pottinger est du nombre. Dost Mahomed a envoyé un vakil à Hyderabad pour reprocher de sa part aux Améers l'insigne lâcheté qu'ils ont eue de livrer Hérat et leur annoncer qu'il était prêt à combattre les Anglais s'ils osaient se présenter. Les troupes de Dost Mahomed, commandées par son frère, s'étaient approchées de Hérat dans l'espoir qu'elles trouveraient un allié dans Kamran ; mais ayant appris que les Anglais s'étaient emparés de Hérat, elles se sont retirées. (Standard.)

Suivant une nouvelle qui circule dans l'armée du Bengale, campée au-delà de l'Indus, Dost Mahomed avait évacué le Caboul et s'était retiré en toute hâte dans les montagnes. Nos troupes passeront l'été à Ghizni. (Idem.)

S. M. a tenu cercle ce matin au palais St.-James à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Presque tous les ministres donnèrent à cette occasion des fêtes somptueuses ; chez l'un c'est un dîner, chez l'autre un cercle ou un bal.

Le correspondant de Bruxelles du Morning-Chronicle lui mande que l'on y a appris de Francfort que la diète germanique a ratifié le traité hollandais-belge du 19 avril.

Le correspondant du Courier dit que cette ratification a été donnée sans conditions, mais elle n'a pas encore été communiquée au gouvernement belge. On attend pour la promulgation du traité l'arrivée de l'adhésion de la Russie.

FRANCE. — Paris, le 24 Mai.

Hier, M. Sauzet, président de la chambre des députés, a pour la première fois, ouvert ses salons à de nombreux députés. Il est difficile de mieux faire les honneurs de la présidence. M. Sauzet, dont l'aménité était si goûtée à Lyon par de nombreux clients ne dément pas aujourd'hui sa réputation d'exquise urbanité. Les députés étaient très-nombreux à cette première réception, et l'on a vu avec plaisir que toutes les nuances étaient représentées. M. Sauzet est l'un des hommes les plus conciliants de l'époque.

M. Dufaure, ministre des travaux publics, a reçu également

et il y avait une affluence considérable dans ses salons. Le beau caractère et le talent réel de ce ministre doivent avoir pour beaucoup de pairs de France et de députés un grand attrait. Jamais les réunions ministérielles n'ont été plus suivies qu'aujourd'hui. On est étonné, lorsque l'on voit cet empressement des honorables auprès des ministres, de lire dans les journaux de l'opposition des diatribes contre le ministère privé, disent-ils, de l'appui et du concours de la majorité.

On parlait beaucoup dans ces salons et l'on parle encore du commencement des hostilités entre la Turquie et l'Égypte ; un combat aurait même eu lieu entre les deux flottes. On dit que le gouvernement a reçu cette nouvelle par dépêche télégraphique, nous la répétons sans la garantir. Il est certain que depuis quelque temps le vent souffle à la guerre en Orient, mais la dépêche télégraphique ne faisant pas connaître l'issue du combat naval qu'il eût été facile de joindre au petit bulletin de la reprise des hostilités ; nous aimons à croire que la diplomatie par de nouveaux efforts aura pu éviter la collision pendant que les nouveaux ministres sont l'objet des attentions et de l'empressement des députés du centre, M. Thiers dont l'étoile a pâli, semble être embarrassé de son isolement. Il n'aime pas qu'on lui parle de son dernier dîner aux Tuileries.

L'opinion générale est que la chambre des députés ne tardera pas à traiter la question des sucres. On voudrait être autorisé à espérer que celle des chemins de fer suivra ; on dit que le ministère ne négligera rien pour faciliter l'exécution du chemin de Versailles sur la rive gauche, mais cela présente de grandes difficultés.

On lit dans le Journal de Paris :

Un journal assure que M. le duc de Nemours est sur le point d'épouser une princesse du nord, qui lui ouvrirait le chemin du trône de Danemark. On sait que l'héritier présomptif de Frédéric, roi de Danemark, vient de se convertir au catholicisme, et que le trône de Danemark lui est désormais interdit. Cette circonstance explique la possibilité du mariage ou plutôt du projet de mariage dont nous parlons. Seulement, il faudrait alors que M. le duc de Nemours se fit protestant.

On lit dans le Siècle :

Ce soir à minuit, dans les salons politiques, on parlait de deux événements importants que nous rapportons sans les garantir : On disait qu'une dépêche télégraphique avait apporté la nouvelle qu'une conspiration légitimiste a été découverte à Avignon et que des arrestations de personnes connues ont été faites. On disait encore qu'un commencement d'hostilités avait eu lieu entre les troupes turques et celles du vice-roi d'Égypte. Ces deux nouvelles, bien qu'elles aient été répétées par plusieurs personnages politiques méritent confirmation.

On lit dans le Journal de Paris :

On disait ce soir dans quelques salons politiques, et la nouvelle paraissait sûre, que les hostilités venaient de commencer entre le sultan et Méhémet-Ali, et qu'un combat avait eu lieu entre les deux flottes.

On dit que ce matin M. Martinet, commissaire de police des halles et marchés, et un officier de paix assisté de plusieurs agents et de sergens de ville ont opéré l'arrestation de plusieurs porteurs des halles que l'on soupçonne d'avoir aidé les insurgés des 12 et 13 mai à faire des barricades dans les rues voisines des marchés.

On lit dans le Moniteur :

En conséquence des ordres de M. le ministre de la guerre, trente-un élèves de l'École polytechnique, qui ont le plus marqué dans le mouvement d'indiscipline qui a eu lieu dans cet établissement le 14 de ce mois, ont été conduits ce matin en fiacre, à la prison de l'Abbaye.

Le général commandant l'École a donné des ordres pour que tous les effets dont ils peuvent avoir besoin leur soient immé-

diatement apportés, ainsi que les livres et cahiers qui leur sont nécessaires pour leurs études. »

Hier matin, à onze heures, une brigade de la garde municipale a conduit à la Préfecture de police huit individus en blouse, arrêtés la nuit dernière dans le marché des Innocents ; un de ces hommes paraissait grièvement blessé à la main gauche.

(Le Droit.)

Ce matin, plusieurs arrestations ont eu lieu dans le faubourg du Temple.

M. Blanqui, arrêté à Calais au moment où il allait s'embarquer, a été écroué aujourd'hui à la Conciergerie. (Nouvel.)

Le Moniteur parisien dit que l'individu arrêté à l'exposition, pendant la visite du roi, a été mis en liberté après qu'on eut constaté que ce n'était qu'un ouvrier, porteur non d'un poignard, mais d'un poinçon dont il s'était servi pour un des exposans.

La translation des prisonniers au Luxembourg s'est faite plus promptement qu'on ne le croyait. L'avant dernière nuit, des troupes assez nombreuses ont été mises sur pied pour protéger cette opération.

La commission du budget a commencé ses travaux ; elle a nommé pour président M. Calmon, et pour secrétaire M. Gouin.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux fonds secrets s'est réunie hier pour entendre les explications de M. le ministre de l'intérieur. M. Duchâtel a reproduit, au sein de la commission, les explications qu'il avait déjà données dans son bureau. Il a déclaré qu'à l'avenir il n'y aurait plus de presse subventionnée, que le gouvernement n'aurait plus pour organe officiel de sa pensée que le Moniteur parisien et le Moniteur ; que seulement on tiendrait en réserve quelque argent pour faire insérer de temps à autre dans les journaux (on ne dit pas quels journaux) certains articles auxquels le gouvernement croirait convenable de donner de la publicité.

Quant aux suppléments de traitement accordés à certains fonctionnaires, le ministre a promis que ce chapitre des fonds secrets serait scrupuleusement examiné. Après avoir entendu ces explications, la commission, à la majorité de cinq voix contre quatre, a nommé pour son rapporteur M. Dessiuret. On annonce que le rapport sera fait sous très-peu de jours.

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a nommé une commission, composée d'un délégué de chaque département ministériel et de l'archiviste du royaume, à l'effet de rechercher et d'indiquer au gouvernement les archives, cartes, plans et autres documents appartenant à la Belgique ou concernant son administration, qu'il y aura lieu de réclamer de la Hollande, aux termes de l'art. 15 du traité de paix. Cette commission a été installée le 23 mai courant, par M. le ministre, à l'hôtel du département de l'intérieur. (Moniteur.)

On lit dans la Presse :

M. Thiers parait pour le moment renoncer à la politique active. Il va se mettre à écrire l'histoire de Napoléon. Cinq cent mille francs lui ont été, assure-t-on, offerts à cet effet par un libraire, et ces offres auraient été acceptées.

Hier, l'Académie française a décerné le grand prix de poésie à Mme. Louise Colet. Le sujet était le Musée de Versailles, et les concurrents étaient au nombre de plus de cinquante.

La Gazette de Metz annonce que le prince royal de Prusse est attendu à Sarre-Louis le 22 de ce mois. Il doit y passer la garnison en revue. S. A. R. arrivera par la route de Francfort en passant à Sarrebrück. De Sarre-Louis, le prince se dirigera sur Trèves et Luxembourg pour dissoudre le corps d'armée d'observation réuni sur les frontières belges. On s'attend à ce que la Landwehr sera licenciée.

Les journaux américains nous apportent le document suivant, relatif à nos affaires du Mexique. Voici ce que nous trouvons dans l'Estafette de New-York :

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

A soixante lieues de Paris, au sud ou à l'ouest, peu importe, commence un arrondissement dont je ferai le nom par un motif qui n'a rien de commun avec la réserve de Cervantes, au sujet du village de l'Argamazite. Ce pays, à pour chef-lieu D***, grande et belle ville de France ; à ce qu'assure Vosgien, dont le patriotisme trouve volontiers les villes de France grandes et belles ; en cette occasion, le dictionnaire ment au moins de moitié. Pour une population de 5400 âmes, D*** est grande en effet, car l'herbe croît dans plusieurs de ses rues ; mais sa beauté se trouve contestée par tous les voyageurs et même par quelques-uns des habitants. Au milieu des champs de blé qui l'entourent en s'encaissant graduellement comme pour lui faire un nid, cette capitale au petit pied ne manque pas cependant d'une certaine prestance opulente ; les files d'ormeaux et de peupliers, ornement des routes dont elle forme le rond point, s'allongent en rayons verdoyans sur le fond jaune de la plaine et annoncent une cité qui se respecte ; une jolie rivière l'entoure à demi par une courbe gracieuse ; des jardins projetant leur verdure par-dessus le mur qui les clot, séparent çà et là les maisons enduites généralement d'un badigeon grisâtre. Trois fontaines enrichies de tritons, de naïades et autres sculptures allégoriques, décorent autant de carrefours auxquels la vanité locale a donné le nom de places, et dont le plus étendu possède en outre d'un côté une vieille cathédrale, de l'autre un grand homme du pays, coulé en bronze, qui monte une faction éternelle devant la maison du Seigneur, D***, d'ailleurs, n'a rien à envier à ses rivaux des départements voisins ; il brode qu'il est sur toutes les coutures de faveurs politiques et administratives. Sans parler d'un député qu'il envoie à la chambre, il jouit d'un tribunal de première instance, d'un sous-préfet et d'un escadron de hussards, dont les chevaux paissent de temps immémorial le foin des prairies de l'arrondissement ; tandis que les cavaliers regardent comme une providence légitime les coeurs des grisettes de la rue Royale ; enfin, pour sanctifier toutes ces mondanités, un séminaire qu'on prendrait pour une caserne envoie chaque année de nombreuses recrues au clergé du diocèse.

D*** doit donc être regardé comme une cité honorable ; mais en dépit de ses illustrations, il inspire l'ennui à la première vue, et cette impression est loin de s'affaiblir lorsqu'on y est resté quelque temps ; car, pour être juste,

la ville sous ce rapport tient plus encore qu'elle ne promet. Et par ennui, n'entendez pas la poétique mélancolie dont fut saisi un illustre écrivain en approchant de Jérusalem ; il s'agit du sentiment vulgaire qui rétrécit l'âme en dilatant la bouche, de l'ennui qui baille et ne rêve pas. Soit que le sol engendre le spleen par l'invisible exhalaison de quelque vapeur délétère, soit que les bûes interminables de la banlieue finissent par donner la jaunisse à ceux qui les traversent. — « Quand partons-nous ? » telles sont invariablement les premières paroles du voyageur venant de Paris, et tous les indigènes qui se trouvent sur son passage semblent lui répondre par leur contenance : « Que vous êtes heureux de partir ! »

En 1835, vers la fin de février, le mal endémique dont il est ici question, sévissait particulièrement, et dès le matin au second étage d'une maison d'assez triste apparence, située sur la place de la cathédrale. L'individu atteint par le fléau était un jeune homme d'environ vingt-sept ans, dont la physionomie eût paru agréable sans l'expression morose qui en altérait la sérénité. Selon l'usage de beaucoup de provinciaux qui vont à leurs habits un attachement inaltérable, il portait de vieux escarpins au lieu de pantoufles, et en guise de robe de chambre une tédigote noire, percée au coude, comme le pourpoint d'Henri IV. Assis en face de la cheminée, la tête appuyée au dossier d'un grand fauteuil de tapisserie, les bras entrelacés, les jambes l'une sur l'autre, le nez en l'air et les yeux à demi fermés, ce jeune homme baillait largement et avec tant de régularité qu'il semblait que ce fût là sa manière de respirer. Dans son inaction, il paraissait insensible à tout, même aux capricieuses incommodités d'un foyer près de s'éteindre, qui prouvait, en ce moment, qu'il n'y avait jamais de feu sans fumée, il peut y avoir, en revanche, de la fumée sans feu.

Quelques-uns des meubles dont la chambre était garnie annonçaient que leur propriétaire n'avait pas succombé sans résistance à la torpeur dans laquelle il restait engourdi. Du haut d'un pupitre placé devant la fenêtre un concerto de Viotti adressait un appel silencieux à un violon délaissé sur une chaise ; à côté de la cheminée une petite table d'acajou était couverte de boîtes à couleurs, d'albums, de croquis, de pincesaux, parmi lesquels l'ébauche d'un aquarelle attendait la main de l'artiste. Enfin, au milieu de la chambre un bureau gigantesque offrait plusieurs couches de gros livres et de volumineux manuscrits entassés en désordre, autour d'une écritoire, reine de ce chaos. Pour conjurer l'ennui, le provincial avait évidemment essayé tous les moyens en son pouvoir. Le travail sérieux aussi bien que les distractions attayantes ; car la couleur était fraîche aux cils du pinceau, fraîche était l'encre au bec de la plume ; et lui-même, par mégarde sans doute, tenait en-

core à la main un archet. Mais ni la musique, ni la peinture, ni l'étude, n'avaient pu le faire triompher du noir adversaire à la merci duquel il était resté en définitive après avoir eu ses trois chevaux tués sous lui.

Le jeune homme ennuyé se leva tout-à-coup et fit plusieurs tours dans la chambre. Il regarda sans y toucher l'aquarelle commencée ; envoya d'un coup de pied vers la bibliothèque un livre tombé du bureau ; enfin prit le violon d'un air morne et, se plaçant devant le pupitre, essaya un passage en double corde ; mais à la septième mesure, il posa l'instrument et se vint rasseoir sur son fauteuil.

« Et c'est aujourd'hui le mardi gras ! dit-il alors en croisant les bras par un geste tragique. — Ville paralysée, ville morte, ville fossile ! Anathème sur ces habitants jusqu'à la troisième génération ! Voilà donc le carnaval fini, et pas un bal, pas un plaisir, pas un divertissement ! Dîner, et puis dîner, et toujours dîner ; ils ne savent faire que cela, hommes et femmes... Quand je dis femmes, c'est faute d'une autre expression qui rende poliment ma pensée ; car en réalité, ici la femme n'existe pas. C'est profaner un pareil mot que de l'appliquer à toutes ces créatures sans grâces, sans tournure et sans esprit... Maudit soit le jour où il a été écrit : Victor Deslandes, esi nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de D*** ! Que venais-je faire dans cette galère, moi, né pour les arts, pour la société et qui me vois condamné à végéter parmi ces bipèdes ? Car quel autre moi que celui de végétation pourrait convenir à la vie que je mène ici depuis dix-huit mois ? Oui, je descends de jour en jour à l'état de végétal, si même je n'y suis pas déjà parvenu... Et cependant il y avait quelque chose là !

Le substitut se frappa le front comme fit André Chenier, marchant à l'échafaud, puis il reprit :

« Aujourd'hui le mardi gras, et pas un bal ! Parmi nos gros bonnets, c'est à qui fera le mort. En conscience, je ne puis pas donner à danser, moi, célibataire et simple magistrat ; mais les autorités ! Mais le sous-préfet, mais le receveur !... Le sous-préfet, un lardé comme tous les administrateurs d'aujourd'hui qui, sous prétexte qu'ils ont une famille, empêchent leurs frais de représentation... Le maire, un bigot qui se croirait damné si l'on dansait chez lui ; le président, autre fesse-mathieu ; mais c'est mon chef et je n'en veux pas dire du mal ; le receveur, il est malade celui-là, et par conséquent il est excusable... Mais tous les autres... c'est à croire que nous sommes chez des sauvages ; que dis-je ! les sauvages danseraient. Comment passer ma soirée à l'air-je faire ma partie de trictrac chez M. de Loiselay, ou perdre mon argent au boston chez Mme. Vernand ? Le trictrac ! le boston ! quelles saturnales ! quelles jouissances folles et échevelées, comme l'édient à l'...

Nous recevons de M. le consul de France la communication suivante, que nous nous empressons de soumettre au public : « Les ratifications des traités ont un peu traîné en longueur. J'avais donné douze jours, à compter de la signature. L'approbation du gouvernement, en effet, eut lieu le 21. C'était juste dans le délai voulu puisque le traité était du 9. Mais, avant que de recevoir les ratifications j'avais lu dans un journal américain (le journal même du gouvernement), un certain discours dans lequel il prévoyait l'engagement formel de faire accompagner les ratifications d'une protestation contre le principe de l'indemnité à payer à la France. Or, ce ministre des relations extérieures était précisément le même M. de Gorostiza, avec qui j'avais traité ici, comme ministre plénipotentiaire.

C'était une prétention vraiment inconcevable de la part du ministre même qui avait conclu le traité, que de chercher à en altérer le sens ou à en éluder l'effet; je me suis donc hâté de signifier à M. de Gorostiza : que quelque fut la teneur des ratifications remises entre mes mains, je ne les considérerais comme régulières et valables que lorsque le gouvernement aurait formellement renoncé à toute protestation, interprétation, restriction ou réserve quelconque, soit publique, soit secrète, qui pût altérer le sens du traité, ou en empêcher l'effet, soit pour le présent, soit pour l'avenir. J'étais bien résolu de recommencer la guerre, et certes cette fois, l'opinion publique aurait été toute entière du côté de la France.

Les termes précis dans lesquels je me suis adressé à M. de Gorostiza l'ont fait rentrer en lui-même, et il s'est hâté de m'adresser une déclaration en bonne forme, conçue dans les termes mêmes que j'avais dictés. Tout est donc bien en règle aujourd'hui pour l'intérêt et la sûreté de nos compatriotes. Nos consuls vont reprendre leurs fonctions, et le chargé d'affaires de France, M. Delisle, est parti hier soir pour Mexico.

Agrezé, etc.

Signé, Charles BAUDIN.
(Estafette de New-York.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 mai.

On assure que M. le baron de Seckendorff, qui, lors de son départ de Bruxelles, n'était que chargé d'affaires de Prusse, y reviendra incessamment en qualité de ministre plénipotentiaire. Une personne de confiance l'a devancé pour louer un hôtel convenable au nouvel état de M. le ministre qui s'est marié pendant son séjour à Berlin. Ceci dénote la reprise des relations amicales entre les deux pays.

M. le comte d'Aerschot, grand-maréchal du palais, est tombé hier matin subitement malade.

Plusieurs batteries d'artillerie sont arrivées hier à Bruxelles, se rendant dans le Hainaut, et ont été logées pour une nuit à Anderlecht.

La brigade de cavalerie de réserve vient d'être dissoute. Le 2^e régiment de cuirassiers a dû arriver hier à Termonde, le 1^{er} de la même arme est arrivé à Malines. Ces deux régiments se rendent à Gand et à Bruges.

La femme d'un plombier demeurant près de l'église de Saint-Nicolas est accouchée, ces jours derniers, de quatre enfants, trois garçons et une fille. Ces quatre enfants ont été baptisés hier. La mère et les enfants se portent bien.

Hier comparait devant le tribunal correctionnel un domestique prévenu d'avoir porté des coups à son maître, à l'épouse de celui-ci et à une autre personne. Il a été condamné à 5 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Plusieurs armateurs et négociants hollandais sont venus à Anvers et à Bruxelles, pour y prendre des renseignements, y nouer des relations, afin d'établir des services réguliers de navigation entre différents ports des deux pays. Le chef d'une entreprise de bateaux à vapeur a quitté Bruxelles hier, pour retourner à Rotterdam, après avoir visité nos chantiers de constructions, nos grands ateliers où se fabriquent les machines. Les prix qui lui ont été indiqués, les immenses progrès qu'il a reconnus, tant dans la construction des navires que dans la confection des machines, l'ont complètement satisfait. Aussi a-t-il promis que dès que les communications seraient entièrement libres, la société qu'il représente ferait de grandes opérations en Belgique.

À propos de libres communications internationales, nous avons vu avec plaisir dans plusieurs journaux que notre gouvernement s'était relâché des formalités exigées à l'entrée des voyageurs par la frontière de Hollande. Nous avons été des premiers à provoquer ces facilités. Nous en ferons autant pour ce qui regarde la France, agissant à l'égard de la Belgique, comme si c'était une nation ennemie. L'obligation d'échanger le passeport belge contre un passeport d'intérieur lorsqu'on entre en

France, est d'une gêne insupportable pour les voyageurs; il entraîne de plus à des dépenses et des démarches que tout le monde ne peut pas faire. Le notre côté, il y a réciprocité légitime et fondée. Ne serait-il pas temps d'engager une bonne fois pour toutes, notre ambassadeur à Paris, de faire disparaître ces difficultés.

SENAT.

Séance du 25 mai.

(Présidence de M. de Schiervel.)

La séance est ouverte à midi et demi par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

Il est donné communication de nouveaux messages de la chambre des représentants, transmettant au sénat les derniers projets qu'elle a adoptés. Ils sont renvoyés aux commissions déjà nommées.

On entend les rapports 1^o sur le projet relatif aux officiers étrangers; 2^o sur le maintien de la milice à la disposition du gouvernement; 3^o sur le crédit au département de la guerre pour dépenses arriérées; 4^o sur la circonscription judiciaire du Limbourg.

La discussion générale sur tous ces projets est ouverte successivement et aussitôt fermée. Quelques observations seulement sont présentées à l'égard de la circonscription du Limbourg.

Le rapport sur le projet de loi relatif à la circonscription judiciaire du Luxembourg est ensuite présenté. La discussion sur l'ensemble est ouverte.

M. le baron Vanderstraeten de Ponthoz se prononce contre le projet. Il demande par amendement d'en revenir au projet du gouvernement qui établissait trois arrondissements dont les chefs-lieux auraient été Arlon, Marche et Neufchâteau.

M. le comte Duval de Beaulieu soutient qu'il est impossible d'émettre dès à présent un vote sur le projet de loi en discussion. Une masse d'intérêts divers sont en présence; on ne peut décider entre eux qu'après un examen auquel on n'a pu encore se livrer, il proposera donc l'ajournement à la session prochaine.

Une très-longue discussion à laquelle un grand nombre d'orateurs prennent part, s'engage sur ce point. L'ajournement vivement combattu par M. le ministre des travaux publics, est néanmoins adopté par 14 voix contre 13.

ONT RÉPONDU OUI: MM. le baron Nevele, chevalier de Bousies, Lefebvre-Meuret, baron de Stockhem, baron Dubois, baron Vanderstraeten de Ponthoz, Malom, comte d'Andelot, Dumontier, G. d'Yonghe, comte de Baillet, comte Vilain XIII, comte Duval de Beaulieu, comte d'Espieunes.

ONT RÉPONDU NON: MM. le comte de Quarré, Hendriex, baron de Pélichy, baron de Moegheon, Van Myssen, baron Baré de Comogne, marquis de Rodes, comte d'Hane, comte de Renesse, comte d'Aerschot, baron Deman, comte d'Ansembourg, de Schiervel.

M. le baron de Baré de Comogne présente les rapports sur le projet modifiant la loi électorale à l'égard du Limbourg et sur le projet relatif à l'élection nouvelle d'un sénateur du Limbourg.

MM. Van Myssen, le comte d'Ansembourg, le comte Vilain XIII et Lefebvre prennent la parole contre le projet, qui est défendu par MM. le ministre de l'intérieur et le marquis de Rodes.

La discussion sur l'ensemble est close et celle sur les articles est renvoyée à une prochaine séance.

On entend enfin la lecture du rapport sur le projet concernant les conseils provinciaux.

La séance est levée à cinq heures. Lundi séance à midi.

COUR D'ASSISES. — AFFAIRE DE MM. BARTELS ET KATS.

(Audience du 25 mai.)

L'audience est ouverte à 10 heures. La parole est à M. J. Bartels, frère et défenseur de l'accusé. M. Bartels invoque l'indulgence de la cour. Jeune encore, débutant dans la carrière, il ne s'est décidé à défendre l'accusé que parce qu'il regardait cette mission comme un devoir. L'homme que je défends, continue le défenseur, est un homme à qui je dois les soins que l'on a prodigués à mon enfance, c'est un homme à qui ses adversaires mêmes ne peuvent refuser leur entière estime, et si je ne l'eusse eu pour frère, j'eusse voulu l'avoir pour ami. Vous comprendrez sans doute l'émotion qui me dominera, si je succombais à la tâche, vous m'accorderiez votre indulgence. Après avoir défini la nature des crimes imputés à l'accusé, il a démontré que les délits privés constituent des infractions à la justice éternelle et immuable, et que leur criminalité est absolue, elle est la même dans tous les temps, dans tous les pays. La réalité du fait constatée, l'identité de l'auteur reconnue, on peut, dit-il, sans crainte d'erreur ou de danger, appliquer la loi pénale dans sa rigueur.

Si ma correspondance n'a pas toujours la régularité que j'y voudrais mettre, la faute en est uniquement au tourbillon dans lequel je vis, et qui m'entraîne souvent malgré moi; d'ailleurs tu n'es pas le seul avec qui je sois en retard, tu te trouves, au contraire, en nombreuse et, j'ose dire, excellente compagnie. Aujourd'hui j'ai juré de consacrer quatre heures à régler mon arriéré. Jete donc le pas sur tout le monde, même sur la duchesse de San-Severino, une délicieuse Italienne que, pour mon bonheur intime, j'ai rencontrée l'été dernier aux eaux d'Aix. J'ai aussi une négociation importante à traiter avec Louis Reynard, un des princes de la finance; mais n'importe, je commence par toi : l'amitié avant l'amour, et l'argent; l'amitié avant tout. Mon courrier fini, je dois monter à cheval avec le marquis de Grigneure, le comte de Castijars et lord Cobham, à cette fin de recueillir, pour un déjeuner au rocher de Cancale qu'a perdu Grigneure, l'appétit dont, cette nuit, nous avons abusé tous quatre au gala de l'ambassade anglaise. C'est qu'il faut en convenir tout était là d'un caprice prestigieux et d'un confortable mirabolant. Figure-toi pour salle à manger une orangerie royale tendue de damas blanc; les caisses des arbustes métamorphosés en buffets; les lustres étincelant à travers le feuillage; pour convives les plus jolies femmes et les plus brillants cavaliers de Paris. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours y étaient dansant et mangeant comme de simples mortels. En un mot, Albion a fort bien fait les choses, et je lui accorde mon estime.

Ici je fais une pause pour sonner mon valet de chambre et lui demander du thé; je me sens la tête lourde et n'ai pas le loisir d'avoir la migraine... En me servant, cet imbécile de Frédéric vient de casser une tasse, vrai Japon; le drôle n'en fait pas d'autres; hier encore n'a-t-il pas outrageusement bossué, en laissant tomber sur du marbre une bûche d'après Cellini, dont les cisures seules m'avaient coûté trois cents francs! Je serai obligé de le mettre à la porte pour soustraire mon mobilier à ses mains meurtrières, et par suite de ce coup d'état, Enéas audacieux négrillon, en qui l'intelligence n'a pas attendu le nombre des années, mon groom, dis-je, se trouvera probablement élevé à la dignité de valet de chambre. Mais où en étais-je? Je te parlais, je crois, d'un déjeuner d'huîtres auquel est conviée au retour du bois, une réunion d'aimables viveurs. En sortant de chez Borel, il est question d'aller à la barrière du combat essayer quelques bull-dogs que lord Cobham a fait venir d'Angleterre; l'un d'eux, O'Connell (lord Cobham est tory), jout d'une mâchoire en laquelle j'ai confiance, jusqu'à concurrence de dix louis pariés contre Castijars. Après le combat nous reviendrons faire

Mais les délits publics ne sont que des infractions à la politique, chose essentiellement mobile et changeante; leur caractère varie suivant les époques; pour les juger, il faut donc connaître les circonstances dans lesquelles ils se sont produits; ils sont bien moins souvent des attaques dangereuses contre la société, que des actes hostiles aux hommes du pouvoir; il faut donc savoir quels sont les mérites du pouvoir.

Il pense que s'il y a crime de la part de l'accusé à défendre des questions de patriotisme, le crime a été commis également par le roi; la chambre et les autorités constituées. Il demande pourquoi M. Nothomb, M. Surlin de Choletier, M. Van de Weyer ne comparaissent pas à la barre à côté de l'accusé, puisqu'ils ont émis les mêmes principes que lui, puisqu'ils ont pensé, comme l'accusé, que ce serait une infamie de sanctionner jamais la séparation du Luxembourg. (Des applaudissements se font entendre dans l'assemblée.)

A l'opinion émise sur l'obéissance passive de l'armée professée par le ministère public, il a opposé celle du général Foy, qui ne voit l'obéissance passive imposée aux troupes que seulement en face de l'ennemi; celle même de Napoléon qui a déclaré ne pas vouloir d'une armée mécanique inintelligente.

Soutenant ensuite que la constitution, par une disposition spéciale, a été déclarée sujette à révision, sans excepter même l'article relatif à la royauté, il s'est efforcé d'établir que la discussion devant précéder la révision, il est permis de tout dire, de tout discuter.

Il rappelle que la constitution a été faite dans le principe de souveraineté populaire, et il fait ressortir l'exception de certaines circonstances qualifiées diversément de révolution ou de révolte. 1830 était une révolte, aux yeux du ministère public, s'il y a révolte quand on n'obéit pas à l'arbitraire, à l'injustice, à l'iniquité. Le ministère public regarde-t-il comme un crime d'avoir renversé le roi Guillaume, et cependant c'était bien là une insurrection contre les pouvoirs constitués.

Le défenseur regrette qu'un représentant, qui porte la robe de l'avocat, n'ait pas craint de faire retomber sur un accusé, dans le sein de la représentation nationale, des insinuations malveillantes. C'est mal comprendre les devoirs imposés à l'avocat.

Comment se fait-il aussi que l'on ait parlé de tendances républicaines et que l'on ne nous ait pas convaincu d'être républicains. Ce mot de républicain a été lancé à la tête du jury pour l'effrayer. On a cru qu'il ne s'agit pas d'un homme de sens simple sur lesquels cette expression aurait l'influence qu'on voulait produire. On dit aujourd'hui; c'est un républicain, comme on disait autrefois du temps de Pascal; c'est un tison d'enfer. On a cru tout dire. Mais c'est là insulter le jury. On devait bien savoir que sa pénétration d'accueillera pas ces influences. On a prononcé un mot qui me va au cœur, s'écrie le défenseur, on a osé dire que l'accusé était un mauvais citoyen... Un mauvais citoyen! celui qui a été un des fondateurs de notre indépendance! qui a souffert les persécutions, l'exil, les avanies! Non, messieurs, on ne pourra parvenir jamais à trouver de mauvais citoyen dans notre famille. (Applaudissements.)

Le défenseur trouve qu'il est ridicule d'accuser Bartels d'avoir attaqué le roi de Prusse (hilarité). Mais il ne se trouve pas, qu'il sache, de lois qui défendent d'attaquer le roi de Prusse! Au contraire, désirer des embarras inextricables au roi de Prusse, c'est désirer implicitement des alliés, puisque les ennemis des Prussiens ne peuvent être que les amis des Belges. Au surplus, ajoute-t-il, on a été maladroit de toucher ce sujet, car nous avons dans nos mains des pièces qui prouvent que bien d'autres que Bartels sont coupables de ce chef... (Agitation.)

M. de Potter, dit-on, quelques jours avant l'émeute du 13 mai, a parlé d'une révolution qui se préparait en France... Mais ne voyez-vous donc pas que le mécontentement est général en France parce que le roi Louis-Philippe oublie les conséquences de la révolution qui l'a élevé au pouvoir. N'est-il pas clair que l'obstination de Louis-Philippe est l'indice certaine d'une révolution, plus ou moins prochaine, dans un an, dans deux ans... On a donc voulu à tort qu'il y avait de l'enchaînement entre l'expression que M. de Potter généralisait et l'émeute qui a éclaté.

On nous accuse d'avoir attaqué les pouvoirs constitués, les chambres, à cause de la résolution qu'ils ont prise dans la grande question des 24 articles. L'histoire jugera, il nous semble qu'il est généreux de notre part de regarder comme un déshonneur la loi qui a voté le morcellement. C'est par ce que nous apprécions votre sagesse, votre jugement, que nous avons confiance entière dans votre décision, vous ne pouvez permettre que cet homme honoré de l'estime des hommes les plus distingués et les plus honorables, (ici le défenseur donne lecture d'une lettre des plus flatteuses, écrite à l'accusé par M. Metz, elle date du mois dernier.) Vous ne pouvez permettre que cet homme soit confondu avec les criminels de St-Bernard. (Le défenseur est félicité par ses confrères. Il est visiblement ému. L'accusé Bartels paraît également être en proie à une vive émotion.)

M. Hautelet, second défenseur de M. Bartels : Messieurs les jurés, il y a neuf ans qu'à pareille époque, Bartels comparait devant une cour d'assises. Alors comme aujourd'hui, il était poursuivi avec acharnement par le gouvernement. Quelque injustes qu'aient été les premières poursuites, elles étaient dans la nature des choses. Par son message du 11 décembre, Guillaume avait déclaré la guerre à tous les principes libéraux, c'était un duel à mort avec la nation. Jusqu'au réveil de la liberté, les écrivains devaient s'attendre à ses rigueurs. Mais retrouver sur le même banc, l'homme qui, par sa persévérance et son courage, a puissamment contribué au triomphe de la révolution, c'est là un rapprochement qui fait naître de singulières réflexions. Est-il dans la nature des monarchies constitutionnelles de toujours rétrograder au point où en était le gouvernement précédent au moment de sa chute?

Bartels, lui, n'a pas changé; même principe, même opinion. Il voulait et veut encore le maintien de l'œuvre de 1830, et c'est pour cela qu'il comparait devant vous.

Bartels aurait pu, comme tant d'autres, prendre part à la curée; se créer une position heureuse, se donner honneur, dignité et richesse, mais il a tout refusé. Il a continué sa tâche de publiciste aux modestes appointements de 1200 francs par an, quand on lui aurait offert une place de commissaire de district ou tout autre qu'il aurait pu choisir; sa vie n'a été qu'une lutte constante, qu'une opposition de tous les jours aux doctrines du gouvernement.

Bartels est républicain, mais qu'a-t-il fait pour la république, existe-t-il un indice extérieur, un acte positif pour amener cette forme de gouvernement? Le *Belge* et l'*Éclair* reçoivent ses articles? mais à chaque instant ils faisaient l'éloge du roi et soutenaient dans certaines questions le gouvernement. Sa correspondance? Mais on s'est gardé de la lire en entier; on

notre apparition accoutumée au Café de Paris, le seul lieu public où puisse dîner un homme qui se respecte; ensuite, abdication de la redingote et des bottes en faveur de l'habit et de bas à jour. En *prima sera*, j'ai somnolé une couple d'heures à l'Opéra où ma présence est indispensable; car Coralie, rat charmant et plein d'avenir, passe ce soir au rang des *tigres* dans un pas de trois du *Diable boileux*, et notre loge protégée ce début. Après le ballet je ferai acte de présence dans deux ou trois salons du faubourg St-Honoré; puis mes devoirs accomplis à l'égard du beau monde, je rentre dans l'exercice de mes droits carnavalesques; à deux heures, rendez-vous à la salle Yantadour; lions et tigres, toute notre ménagerie y sera. Évolé! rugissements et bondissements, bacchanale et saturnale, galop infernal, ronde du sabbat, tout le tremblement! Il est convenu qu'on s'encaillait. Pour conclusion, souper chez Castijars, l'orgie sera tout ce qu'il y a de plus furieusement échevelé.

Ensuite... ma foi! ensuite il fera jour et il sera temps de dormir.

Dans ta dernière lettre tu me demandais des détails sur ma manière de vivre; en voilà qui n'ont rien de fardé. J'espère que ta robe noire n'en sera pas trop scandalisée, et que la fourrure de ton épitoge ne se hérissera pas au récit de mes égarements. D'ailleurs tu aurais tort de juger ma conduite d'après le spécimen que je viens de te mettre sous les yeux. Pour moi, comme pour bien d'autres, les jours, mon cher Victor, se suivent et ne se ressemblent pas. Aujourd'hui le plaisir, demain les affaires. Sentence fort judicieuse, n'est-ce pas? et qui va me servir de transition naturelle pour arriver à un des sujets de ma lettre que j'allais peut-être oublier. Tu sais que je te dois trois mille francs. Il y a dix-huit mois, lorsque je vins à Paris décidé à y tenter la fortune, cet argent me fut fort utile; car il m'y a pas de moissons sans semences, et pour conduire avec succès la campagne que j'avais résolu d'ouvrir il me fallait une mise de fonds à laquelle ton amitié s'est empressée de concourir. Aujourd'hui grâce à ma volonté ou peut-être à mon étoile, je me trouve au-dessus de la position pour ainsi dire précaire par où j'ai débuté; aujourd'hui je commence à récolter le fruit de mes efforts; il me serait donc très facile de te rembourser, et je le ferais en ce moment même sans une affaire dans laquelle Louis Reynard m'offre un intérêt qui se présente sous les plus favorables auspices; il s'agit de l'achat d'un terrain considérable, dont l'exploitation industrielle, combinée avec la vente en détail d'une partie de la propriété, doit, suivant les calculs les plus modérés, produire un bénéfice de deux cents pour cent. La vente seule couvrirait le prix de l'acquisition; en sorte qu'après être rentrés intégralement dans nos débours-

LIÈGE, LE 27 MAI.

Par arrêtés en date du 25 mai, le Roi a nommé avoués près la cour d'appel de Liège : Le sieur Coune (Renier), avoué à Huy, Et le sieur Comhaire (Gustave), avocat à Liège.

Par arrêté du 21 du même mois : Le bureau de recettes des contributions directes et accises d'Evegnée, province de Liège est supprimé; Les communes d'Evegnée, Retinne et Tignée, sont réunies au bureau de Fléron; La commune de Housse est distraite du bureau de Wandre; auquel sont adjointes les communes de Parfondvau et Saive; La commune de Housse est réunie au bureau d'Argenteau; La commune de Bellaire est réunie au bureau de Jupille.

La cour d'assises siégeant sans l'intervention du jury, a rendu aujourd'hui deux arrêts contumaciaux. Elle a condamné les nommés Hensin et Bayar, tous deux de l'arrondissement de Verriers, le premier à 5 ans de réclusion sans exposition publique, le second à cinq ans de travaux forcés et au carcan. Après quoi M. le président a déclaré close la session du deuxième trimestre de l'an 1839.

On nous communique les observations suivantes que nous croyons utiles de publier : « Celui dont les biens sont libres de charges, et qui, pour le prouver, requiert du conservateur un certificat négatif, n'atteint pas toujours son but. S'il a le malheur de porter entr'autres pré-noms celui ou l'un de ceux qui portent également ses homonymes, quant au nom de famille, il recevra un certificat avec la série d'inscriptions qui grèvent les biens de ces homonymes quoique plus ou moins âgés que lui. Les biens à grever sont désignés par la contenance, la situation et par les noms des joignans. Mais il arrive que dans la même localité se trouvent des terrains d'une même contenance et qui ont pour joignans les mêmes individus. De là nouvelle confusion. Quoique l'hypothèque suive les immeubles, dans quelques mains qu'ils passent, il importe néanmoins de faire disparaître, autant que possible, cette incertitude dans la désignation, soit des biens à grever, soit des débiteurs. Quant au débiteur ne suffirait-il pas d'exiger la mention de la date de sa naissance? Il est rare que des personnes homonymes de nom et de prénom soient nées le même jour et il est plus rare encore qu'elles possèdent des biens dans le même endroit et d'une égale contenance. Quant aux biens situés dans la partie où le cadastre est achevé, ne suffirait-il pas de les désigner par leurs numéros au plan cadastral? L'article 2148 du code, qui laisse la faculté d'employer une désignation individuelle et spéciale du débiteur, s'oppose-t-il à ce que dès maintenant on ait recours à la désignation du débiteur par son âge? »

On lit dans le Commerce Belge : Des personnes qui se donnent comme étant bien informées assurent que l'échange des ratifications des traités du 19 avril, a eu lieu hier à Londres. Nous n'avons aucun renseignement positif qui puisse confirmer ou démentir ce bruit généralement accrédité. — S. M. le roi Léopold va acquérir le domaine de Winendaele, ancienne résidence d'été des comtes de Flandre. Ce domaine, avec les bois qui l'entourent, va redevenir ainsi une propriété princière. Le roi fera restaurer les ruines du château, et y ajoutera un beau pavillon qu'il se propose d'habiter quelque temps avec la reine et les princes pendant la belle saison. (Journal des Flandres.) — La commission du Sénat propose l'adoption du projet de loi sur le remboursement du péage de l'Escaut, mais seulement à la majorité de trois voix contre deux. Un membre a émis l'opinion qu'un péage modéré ne serait point nuisible aux intérêts du commerce, il a proposé un amendement qui se représentera sans doute dans la discussion, et d'après lequel l'Etat rembourserait aux navires belges les deux tiers et aux navires étrangers le tiers du droit. Cet amendement a été adopté par un second membre de la commission. — Une commission d'ingénieurs militaires est occupée dans ce moment à examiner si les travaux du chemin de fer qui doivent être exécutés dans le rayon stratégique de la place de Namur, ne pourront pas nuire à son système de défense. — Ces jours derniers des paris ont eu lieu entre plusieurs amateurs de chevaux. Le premier consistait à aller à Anvers en 3 heures, en tilbury, sans galopper, à partir de la porte de Laeken jusqu'à la porte de Malines. Le cheval a fourni sa carrière en 2 heures 48 minutes, et n'était nullement fatigué. Le second pari consistait à aller à Malines en 45 minutes, et à revenir en 40 minutes, après une heure de repos. Le cheval a mis 50 minutes pour aller et 44 pour revenir, et a perdu le pari. Il est mort le lendemain matin. — On écrit de Diest, le 24 mai : « Les deux bataillons du 11^e régiment de ligne qui se trouvent à Diest et environs viennent de recevoir leur ordre de départ; l'un se rend à Termonde, et l'autre à Alost. La 5^e batterie montée, qui se trouve ici en garnison, part demain pour Ypres. L'on continue à travailler aux fortifications; le 5 du mois prochain, on mettra en adjudication la nouvelle porte d'Anvers. — Une découverte numismatique des plus curieuses et des plus importantes vient d'être faite à Valenciennes. En fouillant les fondations d'une vieille maison, un manœuvre brisa d'un coup de pioche un vase en terre, d'où s'échappèrent une foule de pièces d'or. Ces pièces, toutes en or, au nombre de 368, de la dimension d'une de nos pièces de trente sols modernes, paraissent parfaitement conservées. Sur l'exergue de l'une d'elles nous avons lu : Francorum Rex Philippus Dei gratia. Sans doute Philippe-Auguste qui occupa l'Artois et battit monnaie à Arras et à St-Omer. Quant au vase qui renfermait ce trésor, les débris qu'on a pu en recueillir attestent qu'il était d'une facture grossière. »

- GARDE CIVIQUE. — Elections du 25 mai. Compagnie des chasseurs à cheval. — Sous-lieutenant. — M. Lambinon notaire. Médecin-adjoint. — M. Lombard, Materne. Maréchal-des-logis. — M. Rongé. Fourrier. — M. Constant. Brigadiers. — MM. Adam, Discry, Monier et Duchesne. Compagnie des chasseurs-à-cheval. — Sous-lieutenant. — M. Demadre, Fréd. Médecin-adjoint. — M. Jérôme. 2 Sergens. — MM. Beuret et Thivissen. Fourrier. — M. De Prins. 5 caporaux. — MM. Dewaide, Barbière et Renkin. COMPAGNIE D'ARTILLERIE. — Capitaine en second en remplacement de M. Li-gnac. M. Adolphe Depreux. Médecin adjoint. — M. Jules Ansiaux. Sergent. — M. Bertrand, Henri. Fourrier. — M. Martiny, Théophile. Caporaux. — MM. Cleinge, Charles, Terry et Depaquier. 4^e COMPAGNIE 2^e BATAILLON 4^e LÉGION. — Sergens : MM. Coquilhat, aîné, et Warnotte, Laurent Joseph. Fourrier : M. Fassin, Pierre Joseph. 4 caporaux : MM. Delbrouck, Toussaint; Corbusier, Gilles Arnold; Lhoest, François Jenin Mathieu; Fincœur, Jean Mathieu.

THEATRE. TANCRÈDE. — M^{lle} HEINEFETTER. La salle était comble hier, pour entendre la belle cantatrice allemande dans Tancrède. Son succès a été au-delà de toute attente. Elle a été applaudie pendant tout le cours de l'ouvrage. Le 3^e acte a été plusieurs fois interrompu par les bravos. Ce n'était pas seulement la femme de talent que l'on applaudissait, mais aussi l'artiste complaisante, qui, malgré une légère indisposition qui avait failli faire manquer le spectacle, malgré la fatigue que lui causait le rôle long et difficile de Tancrède, recommençait un air redemandé par le public. Nous avions assisté, il y a quelques années, à la représentation de cet opéra de Rossini, c'est à peine si nous l'avons reconnu hier, tant l'exécution a été différente. Les chœurs d'à bord, ont marché avec un ensemble parfait, ils ont été nuancés comme jamais nous ne l'avons entendu; l'orchestre lui-même était sorti de son apathie. MM. Kreutzer et Brassin se sont bien acquittés de leurs rôles. Mme. Eschhorn, Aménade, s'est fait plusieurs fois applaudir. Cette artiste possède un bel organe; ce qu'elle tente est toujours net, rapide, agréable, mais la plupart du temps elle en reste là, et son âme de cantatrice, agissant sur son gosier sonore, ne dépasse guère les fonctions du marteau qui provoque la vibration d'un timbre métallique. Elle fait très-bien la roulade, mais elle ne file pas assez les notes, elle les lance plutôt, si l'on peut s'exprimer ainsi. Elle a du reste très-bien secondé Mlle Heinefetter. Mais ce qui fait tout le succès de l'ouvrage, c'est le jeu si noble, si passionné, si exact, la chaleureuse pantomime, le chant si pur, si large, si pathétique, si entraînant, la vocalisation limpide et cristalline de la Dina. C'est au troisième acte surtout que son triomphe a été complet, dans l'air qu'elle y a interprété et qu'à la demande du public elle a répété. Cet air est inédit; Douzetti, dit-on, l'a composé pour elle. Après la pièce, le public a redemandé Mlle Heinefetter; les dames lui ont jeté des fleurs; et elle a eu la galanterie de faire partager son ovation à Mme. Eschhorn. Une erreur du machiniste a rendu le 5^e acte tout à fait inintelligible : il a fait le changement trop tôt; l'air d'Aménade doit être chanté dans la prison et ce n'est qu'après le chœur qui le suit, que la scène doit représenter le désert. Nous annonçons à regret à nos lecteurs une bien mauvaise nouvelle : la troupe allemande ne donnera plus que trois représentations sur notre scène, et Mlle Heinefetter ne paraîtra plus que dans deux ouvrages; ce soir dans la Norma et jeudi, sans doute, dans la Sonnambule. Que les vrais amateurs n'y manquent donc pas.

M. Leroyer, le directeur gérant de la nouvelle société théâtrale, est de retour de Paris, où il a été former sa troupe. Les noms des artistes qui la composent doivent rester un secret jusqu'au moment des débuts. On parle cependant de M. Alexandre, comme 1^{er} ténor; de M. et Mad. Firmin, comme ténor léger et forte chanteuse; d'un autre côté on cite aussi M. Berton, comme ténor léger. Attendons....

se mettre en harmonie avec la surexcitation de l'esprit. Après s'être promené quelque temps d'un pas rapide et saccadé, il reprit la lettre de son ami et la lut en accompagnant à haute voix plusieurs passages de commentaires où se trahissait une secrète envie. — L'ambassadeur d'Angleterre... la duchesse de San-Sevino... le marquis de Grignone... lord Gobham... Sapristie! quels yeux ouvrirait le bonhomme Blondeau, si depuis l'autre monde il apercevait son fils en pareille compagnie. Ah! il se nomme maintenant M. de Gustan, il m'annonce cela sans explication comme une chose toute simple... et l'on dit que nos mœurs tendent à la république! Molière, où es-tu? Ce qu'il y a de plus amusant, c'est qu'en s'oblissant de son autorité privée mon ami Alfred a jugé inutile d'apprendre l'orthographe. Il se sera rappelé qu'autrefois les seigneurs châtelains mettaient de la prétention à ne pas savoir écrire, et en continuant d'estropier la langue il croit apparemment faire acte de gentillhomme... et puis quel style, quel jargon! un ragout trop fade, un galop torrentueux, un confortable mirabolant; ma robe noire qui ne rougira pas. Quel pitoyable jeu de mots! et que veut il dire avec ses rats métamorphosés en tigres? Cherche. Si c'est là le langage à la mode parmi les élégans de Paris, je leur en fait mon compliment bien sincère... hum! son valet de chambre... son nègre... ses chevaux... Ses porcelaines du Japon... ses buires d'après Cellini... Evidemment il y a de l'affection dans le récit de ses splendeurs. Je comprends maintenant que le voilà devenu parisien et grand seigneur, il n'est pas fâché d'éblouir de son luxe un pauvre diable de basse espèce qui a la bonhomie de rester bourgeois et provincial. Le langage avantageux du séduisant amant de la duchesse de San-Sevino avait éveillé la susceptibilité du jeune substitut, mais non sa défiance; l'idée que les fastueux détails auxquels s'était livré son ami pussent avoir une étroite connexion avec la demande d'argent par où il terminait sa lettre ne lui vint pas un seul instant à l'esprit; il ne vit qu'un débordement de vanité satisfaite dans des phrases où un lecteur clairvoyant eût soupçonné un calcul d'autant plus étudié, qu'il employait des formes plus irrésistibles en apparence. Avec la crédulité naturelle à un homme honnête qui, ayant toujours suivi le droit chemin, ne suppose pas facilement que d'autres puissent pratiquer les sentiers tortueux, il admit donc pour sérieux et véridique, tout en le critiquant, l'espèce de prospectus doré sur tranche dans lequel Blondeau de Gustan, selon l'usage des emprunteurs, avait, il faut le dire, singulièrement magnifié une position quelque peu équivoque. En songeant à la vie brillante que menait son correspondant, le jeune magistrat ne put

y professe le patriotisme le plus pur, et quand on parle républicain, c'est par les voies constitutionnelles qu'on veut y arriver; nous croyons à la république comme à Dieu, mais de quel droit venez-vous incriminer nos opinions. On a été jusqu'à vouloir faire de Bartels une espèce d'Erostrate, véritable paon qui fait la roue, n'ayant d'autre ambition que celle de faire parler de lui. Eh bien, encore une fois oui, Bartels a de l'ambition, mais ce n'est pas celle de courtisans ni de valets, c'est celle d'un homme libre et généreux qui n'a en vue que le bonheur de son pays. On représente Bartels comme un Talleyrand ayant des connaissances diplomatiques transcendentes. Nous ne savons, mais nous croyons qu'à Londres il aurait tout aussi bien défendu les intérêts de la Belgique que M. Van de Weyer qui l'emporte peut-être sous le rapport matrimonial.

Le défenseur réfute les quatre points principaux que lui paraît contenir l'acte d'accusation : 1^o de vouloir la république; 2^o le renversement du roi Léopold; 3^o de ne s'être opposé aux 24 articles que pour arriver à ce renversement; 4^o de s'être allié à Kats pour réaliser ces projets.

L'accusé ne s'est pas posé en républicain, et s'il veut d'une république, ce n'est que celle que chacun peut accepter : une république pacifique, fille du progrès des lumières, avènement des intelligences au gouvernement de la chose publique, faite au nom du peuple et pour le peuple, république que l'esprit du philosophe a toujours rêvé et dont on peut hautement faire l'aveu, à quelque classe que l'on appartienne.

Quant au roi, l'accusé a été si éloigné de le combattre, de semer la désaffection contre lui, que lors d'un procès entrepris contre un journal orange, le *Lyonnais*, il était presque accusé d'être un organe ministériel. Alors il était le défenseur de l'armée, du ministère, du roi; était-ce là la conduite d'un adversaire de la royauté? Il est donc évident aussi qu'il n'a pu vouloir renverser Léopold par une prétendue opposition systématique contre l'acceptation des 24 articles.

L'accusation de liaison avec Kats pour renverser le gouvernement tombe également d'elle-même. Car toujours Bartels fut l'adversaire de Kats.

M^e Wautelet fait ressortir les contradictions de l'accusation qui, pour établir un complot commis prétendument le 11 avril, vient citer à l'appui de ses prétentions, des articles postérieurs à cette date. Venant à la proclamation, M^e Wautelet rap, elle que le général Magnan n'a pas trouvé qu'elle fût conçue de manière à influencer le soldat, il la trouvait trop longue, trop diffuse, pas assez énergique pour produire un effet.

De plus, il affirme qu'il est permis de regarder comme déshonorant pour l'armée de rester l'arme au bras devant la résistance du Luxembourg, au lieu d'aider les patriotes de cette province à se soustraire aux injonctions de la conférence.

L'art. 4 des statuts de l'association fondée pour la défense du territoire était la commission du crime dont on poursuit la tentative dans Barthels, relativement à l'enlèvement des volontaires. Pourquoi, dit-il, ses membres ne sont-ils pas ici en cause?

Revenant aux efforts attribués à l'accusé pour révolutionner le Luxembourg et la Prusse, M^e Wautelet fait observer que les poursuites dirigées de ce chef contre Bartels, sont sans but, sans base, puisque ces pays sont en dehors de la Belgique, et que le code ne poursuit que les crimes ou délits commis dans l'intérieur même de l'état ou devant troubler cet intérieur. Or, ici, c'est à la législation hollandaise ou prussienne à appliquer leurs lois contre l'accusé; mais certes on ne pourrait le condamner en Belgique.

Quelle loi avons-nous attaquée? On ne peut la préciser. C'est, dit-on, à la désobéissance de la loi des 24 articles que nous avons voulu? L'accusation est réduite ici dans sa plus simple expression. Mais cette loi n'existait pas quand nous l'avons attaquée.

On nous accuse aussi d'avoir provoqué à mépriser l'autorité du roi et celle des chambres. Mais l'article que l'on cite à l'appui de cette prévention est un article de doctrine, qui échappe tout à fait à l'applicabilité de la loi. D'ailleurs, le jury ne prononcera pas de condamnations, il se souviendra qu'il est la seule garantie contre les empiétements du pouvoir. (Des applaudissements éclatent dans l'auditoire; l'audience est suspendue.)

A la reprise de l'audience, la parole est donnée à M^e Jottrand, défenseur de l'accusé Kats.

M^e Jottrand établit que l'esprit démocratique que l'on poursuit chez Kats n'est pas chez l'accusé exclusivement, mais dans la démocratie anglaise, allemande, américaine. Sa plaidoirie a pour but de démontrer que l'esprit et les tendances de Kats et des meetings ne sont pas tels qu'on se prétend. Il n'a jamais voulu ni amener les ouvriers contre les propriétaires, ni mépriser la religion, ni renverser le gouvernement. Il s'attache à expliquer le véritable but des meetings qui est d'instruire le peuple et fait observer que ces réunions sont une conséquence de nos institutions et que les meetings sont beaucoup moins dangereux que ne sont des assemblées discrètes de carbonari et de conspirateurs. Ils ont lieu librement, au grand jour, et s'ils pouvaient avoir des tendances perverses, le gouvernement, par le fait même de leur publicité, serait à même d'arrêter ces tentatives.

Du reste, nous n'avons aucun intérêt à renverser un état de choses complet qui nous permet d'aller en avant, aussi long-temps qu'on ne empêchera pas la constitution de 1830 de fonctionner à notre bénéfice comme elle fonctionne au vôtre.

M^e Jottrand, après s'être attaché à la conduite qu'a toujours tenue l'accusé, se disposait à traiter la question de droit, quand M. le président avertit la cour que l'audience est remise à lundi prochain, 9 heures 1/2.

Bruxelles, le 27 mai. — (3 heures). — Le retard éprouvé par la malle-estafette de Paris, et l'absence de toute nouvelle par voies extraordinaires, ont totalement suspendu les affaires. A proprement dire il n'y a pas de réunion, car tous les sociétaires sont sur la place de la Monnaie; les uns devant sur les causes qui ont pu occasionner l'attardement du courrier, les autres hâillant aux nues, dans le but de s'assurer s'il ne passe aucun pigeon voyageur. C'est une réunion nulle en transactions, voici comment on a coté pour la forme : Fonds de l'Etat. 5 p. c. 101 1/2 A. 4 p. c. 92 1/4. 3 p. c. 71 3/4 A. Société de Mutualité 1035 (105 1/2) A. Les autres valeurs n'ont pas eu l'honneur du cours écrit.

L'actif espagnol est indiqué 18 5/8 A. mais absolument sans affaires. Nos dépêches télégraphiques d'Anvers nous annoncent qu'on y attend le cours de Paris, et que s'il ne vient pas de suite, il ne restera plus personne à la réunion.

sés; nous resterons propriétaires d'un immeuble qui, malgré sa réduction doit doubler de produit dans des mains intelligentes. Cette affaire, tu le comprends, est de celles qu'on ne refuse pas. En ce moment je réunis les fonds dont j'ai besoin, et il faut que la bourse de mes amis vienne en aide à la mienne, car je ne me soucie pas d'avoir recours à d'honnêtes capitalistes qui m'imposeraient des conditions judaïques. J'ai donc pensé à toi, mon cher Victor; avec tes habitudes d'ordre, il est impossible qu'à D*** tu dépenses ton revenu; un viveur lui-même n'y parviendrait pas. Tu as certainement fait des économies depuis ton installation, et j'en suis sûr ton escarcelle se trouve surabondamment garnie. S'il t'était possible de prélever quelques milliers de francs sur cet argent que tu laisses dormir faute d'emploi, tu me rendrais un service que je te demande sans façon; car je reconnais trop ton amitié pour me montrer cérémonieux envers toi.

Si tu peux m'obliger, tu le feras comme tu l'as déjà fait; je n'en doute nullement. Dans le cas où tu voudrais prendre un petit intérêt dans l'affaire en question, l'argent que tu m'enverras, joint au 5,000 fr. que je te dois déjà formera un apport que je comprendrai dans le mien et dont je tiendrai compte; si quelque préjugé de propriétaire foncier t'éloigne d'une spéculation qui, selon toute apparence, triplerait ton capital, je resterai ton débiteur pur et simple; et à la première rentrée de fonds je te renverrai ton argent. Réponds-moi, je te prie; courrier pour courrier; pour réussir, les affaires veulent être menées activement, et si tu ne peux me rendre le service que je te demande, il faut que je le sache afin de prendre sur-le-champ d'autres mesures. A toi de cœur, mon cher Victor; si tu étais un ami véritable, tu demanderais un congé à tes robes noires, et tu viendrais passer ici un mois ou deux; je serais ton cornac dans cette moderne Babylone, et malgré le carême nous menerions joyeuse vie. Je te présenterais à ma petite duchesse et je te ferais lier connaissance avec plusieurs personnes en crédit, qui pourraient être utiles à ton avancement. Songe à cela, mon cher Victor, et crois à mon inaltérable amitié. GUSTAVE.

P. S. Depuis ma dernière lettre j'ai changé de logement. Voici mon adresse actuelle : M. Blondeau de Gustan, ou tout simplement M. de Gustan, 15, rue Godot-Mauroy.

En achevant la lecture de cet épître, le jeune magistrat éprouva une impression analogue à celle que ressent un oiseau captif à la vue de ses compagnons volant et chantant en joueuse liberté. L'aphatie, où il était resté plongé jusqu'alors fit soudainement place à une de ses sourdes agitations pendant lesquelles le corps, par une locomotion machinale, semble vouloir

